

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 10 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-30-2026

**OBJET : DESIGNATION ET
COMPOSITION DE LA
COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Le 17 avril 2026

A 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs M. HUAN Marc, LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme et BONNAFON Yannick.

Absent excusé : M. MEUNIER Laurent

Absent excusé et représenté :

SECRETAIRE – M. HUAN Marc

Présents : 10

Absents excusés : 1

Procurations : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, la commission communale des impôts directs, prévu dans chaque commune est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants.

La CCID est la seule instance habilitée à entériner toute modification relative à des changements modifiant la valeur locative cadastrale sur laquelle s'appuie le calcul des impôts directs locaux, taxes foncières et taxe d'habitation.

Chaque année, les services fiscaux transmettent à la commune une liste de propriétés ayant subi des changements (une grange transformée en loft, l'ajout d'une véranda, ou une rénovation lourde).

Le rôle de la commission donne son avis sur la valeur locative retenue par le fisc.

Si une maison est sous-évaluée par rapport à sa voisine, c'est injuste.

Si elle est surévaluée, le contribuable sera mécontent. La commission veille à ce que tout le monde soit logé à la même enseigne.

Pour les Propriétés Non Bâties, le rôle de la commission aide à classer les terrains par nature de culture (ex: terre de 1ère catégorie, pré de 2ème catégorie).

Cela assure que la taxe foncière sur le non-bâti correspond bien à la qualité réelle de la terre exploitée par nos agriculteurs.

Les commissaires, qui connaissent bien le village, peuvent signaler des constructions ou des aménagements (une piscine enterrée, une dépendance finie) qui n'auraient pas été déclarés par les propriétaires.

Cela évite l'érosion de nos recettes fiscales. Si tout le monde déclare correctement, la charge fiscale est mieux répartie.

En pratique, la commission se réunit et dresse un procès-verbal qui entérine les changements pris en compte par le centre des impôts fonciers (CDIF), avec son concours le cas échéant. Elle propose si nécessaire des modifications.

Le Conseil Municipal propose une liste de 24 noms. C'est le Directeur des Finances Publiques qui choisira les 12 élus finaux (6 titulaires + 6 suppléants) parmi les 24 propositions.

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1650 et 1650 A ;

Considérant qu'il convient de procéder à la proposition d'une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la CCID par le Directeur Régional des Finances Publiques ;

Considérant que pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire (ou de l'adjoint délégué) et de 6 commissaires titulaires ainsi que de 6 commissaires suppléants ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1. D'ARRÊTER la liste de 24 noms de personnes proposées à l'administration fiscale pour la commune de Cox, soit le double du nombre de postes à pourvoir :

- 12 noms pour les postes de titulaires :

- BERNARD Jean-Philippe - 06/07/1964 – 16 avenue de Toulouse 31480 COX
- BONNAFON Yannick - 11/05/1977 – 130 Impasse de la Gravette 31480 COX
- BOURGEOIS Coralie 14/10/1986 - 13 chemin des Moulins 31480 COX
- LAPEYRONIE Claire – 05/09/1962 Chemin des Moulins 31480 COX
- CLEMENÇON Christian - 01/06/1969 - 6 route de Lectoure 31480 COX
- DELATTRE Amanda - 14/07/1987 - 27 chemin d'Engindre 31480 COX
- DELEZAIVE Renée - 10/12/1960 - 212 avenue Bellevue 31480 COX
- DIRAT Jacques - 10/06/ 1957 - Chemin Camy Vieil 31480 COX
- FOURCADE Alexandrine - 04/01/1984 - rue des Métiers 31480 COX
- GIMENEZ Manuel - 29/05/1940 - Chemin de la Garenne 31480 COX
- HUAN Marc - 15/09/1966 - 7 Rue Notre Dame 31480 COX
- PALAS Philippe – 22/02/1959 – 1220 rue des métiers 31480 COX

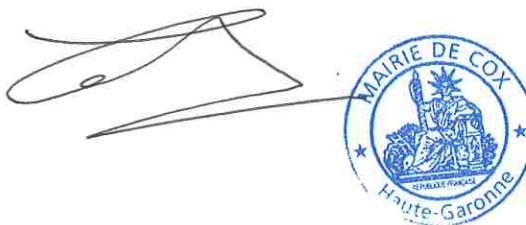
- 12 noms pour les postes de suppléants :

- ARNAL Virginie - 19/09/1986 - 15 impasse de la Gravette 31480 COX
- BARJALLE Marie-Noëlle - 19/08/1980 - 6 Chemin d'Engindre 31480 COX
- BOSELLI Nathalie - 31/08/1967 - Chemin de l'église 31480 COX
- CLEMENÇON Roland - 12/12/1943 - 7 route de Lectoure 31480 COX
- DELEZAIVE Patrick - 25/05/1957 - 212 avenue Bellevue 31480 COX
- LINK Phillip - 21/11/1963 - 20 rue des Métiers 31480 COX
- LOYZANCE Jérôme - 18/06/1974 - 6 rue Notre Dame 31480 COX
- MEUNIER Laurent - 21/06/1984 - Chemin de Camy Vieil 31480 COX
- PROVOST Angélique 21/01/1982 - Rue des métiers 31480 COX
- RACHOU Jean-Bernard - 25/08/1951 - 17 rue des Métiers 31480 COX
- VIDAL Marie-France – 21/10/1965 - 24 avenue de Toulouse 31480 COX
- TINE Marie - 27/07/1984 - 11 chemin de l'Eglise 31480 COX

2. DE PRÉCISER que les candidats doivent remplir les conditions suivantes : être de nationalité française ou ressortissant de l'UE, avoir au moins 18 ans, jouir inscrits sur les rôles des impôts directs de la commune.
3. DE CHARGER Madame la Maire de transmettre cette liste aux services fiscaux (Direction Départementale des Finances Publiques) pour nomination définitive.

POUR : 10 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Céline OUDIN



Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le



ID : 031-213101561-20260417-DEL_04_30_2026-DE

